

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAUFOR NOTRE DAME

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice LEBOUCHER, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 17 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombres de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 12

Présents : Mr BARRIER, Mr SIMON, Mme TARNAUD, Mr MAHE, Mme TREBERT, Mr ORY, Mme PERRICHET BAUDET, Mme BONNEFOY, Mr MOREAU, Mme CHABRUN

Absents excusés : Mr BOUVIER donne procuration à Mr MAHE,

Absents : Mme VIAUD, Mr JARDIN

Secrétaire de séance : Mme Annick PERRICHET BAUDET

1/ Demande de subvention au titre du Fonds de Concours Transition Attractivité pour l'aménagement de l'espace intergénérationnel

La notion d'intergénération a évolué ces dernières années. Jusqu'à la fin des années 90, ce concept évoquait surtout le « soutien aux personnes âgées ». C'est toujours le cas aujourd'hui mais désormais, on sait que les activités intergénérationnelles sont profitables aux plus âgés comme aux plus jeunes et qu'elles favorisent tout simplement le bien vivre ensemble. L'idée est donc de créer un espace public, en pleine air, où l'on a plaisir à passer un moment, à discuter, à se rencontrer.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux pour un montant de 533 253.32 euros HT soit 639 903.98 euros TTC.

Le Conseil Municipal atteste de l'inscription du projet au budget primitif 2025 dans les dépenses de la section investissement et de la compétence de la collectivité à réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
DETR	80 000.00 €
Agence National du Sport	50 000.00 €
Pacte Régionale pour la ruralité	30 000.00 €
Plan de relance invest durable	21 840.00 €
Fonds de concours attractivité	106 650.66 €
Maître d'ouvrage	244 762.66 €
TOTAL HT	533 253.32 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire Patrice LEBOUCHER à déposer une demande de subvention au titre du Fonds de Concours Attractivité et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

2/ Modification du règlement intérieur de la salle communale

Mr Le Maire propose de modifier et mettre à jour le règlement intérieur de la salle communale dont le projet est joint en annexe, sur le point suivant :

- Modification des tarifs à compter du 01 Janvier 2026

Simulation 14%								
	Grande salle + Petite salle		Petite salle		Grande salle	Salle verte	Salle beige	
	Formule 1		Formule 2		Formule 3		Formule 4	Formule 5
		Salle verte		Salle verte		Salle verte		
Particuliers								
Une journée 8h/18h	230,00 €	57,00 €	114,00 €	57,00 €	170,00 €	57,00 €	79,00 €	45,00 €
Week-end vendredi 17h lundi 9h	400,00 €	57,00 €	170,00 €	57,00 €	285,00 €	57,00 €	114,00 €	
Supplément cuisine	90,00 €		90,00 €					
Journée supplémentaire	170,00 €	28,00 €	57,00 €	28,00 €	75,00 €	28,00 €	50,00 €	
Caution	1 200,00 €		1 200,00 €		800,00 €		300,00 €	300,00 €
Forfait ménage cuisine	60,00 €		60,00 €					
Forfait ménage salle	60,00 €		30,00 €		30,00 €			
Total								
<i>Acompte à verser 20%</i>								
Associations (festivités)								
Groupements intercommunaux								
		Salle verte						
1ère réservation	Gratuit	Gratuit						
2ème réservation	57,00 €	57,00						
3ème réservation	114,00 €	57,00						
4ème réservation et plus	170,00 €	57,00						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- Prend acte de la modification du règlement intérieur de la salle communale, annexé à la présente délibération,
- Valide la modification du règlement intérieur et approuve son entrée en vigueur à compter du 01 janvier 2026.

Délibération 202501D02

3/ Réfection de la toiture de l'école Jules Ferry

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de faire des travaux sur la toiture de l'école Jules Ferry suite à plusieurs infiltrations.

Monsieur Le Maire propose l'offre du bureau d'étude LC DEVELOPPEMENT 26 rue Nationale 72550 Coulanges sur Gée, comme maître d'œuvre pour un montant de 7 500€ HT.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend :

- Avant-projet sommaire
- Dossier de consultation / appel d'offres
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance aux opérations de réception

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal accepte l'offre de LC DEVELOPPEMENT et autorise Monsieur Le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre et éventuellement les pièces complémentaires.

Délibération 202501D04

4/ Présentation du Compte Administratif 2024

La commission Finances qui s'est réunie le 21 janvier, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024.

5/ Questions diverses

- **Solidarité avec Mayotte**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Chauffour notre Dame tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Chauffour notre Dame contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1€ par habitant soit 1188€,
- A la protection civile, FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve ce soutien à la population de Mayotte et habilite Mr Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 202501D03

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au jeudi 27 février à 20h30.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Mr LEBOUCHER Patrice	Mr ORY René	Mme PERRICHET-BAUDET
Mr SIMON Jean-Luc	Mr BARRIER Jean-Louis	Mr JARDIN Franck Absent
Mme TARNAUD Stéphanie	Mr BOUVIER Sébastien Donne procuration à Mr MAHE	Mme TREBERT Marie-Laure
Mr MAHE François	Mr MOREAU Nicolas	Mme BONNEFOY Mélanie
Mme VIAUD Leslie Absente	Mme CHABRUN Lucie	